



DEMANDE DE DUPLICATA

(en cas de perte, vol ou détérioration)

La carte de transport est exigible et obligatoire dès le premier jour d'utilisation du service.

La carte de transport scolaire de votre enfant est perdue, détériorée ou a été volée.

Pour qu'il continue à emprunter les transports scolaires, il est obligatoire de demander un duplicata.

Facturé 10 €, ce duplicata peut être réglé :

- par chèque à l'ordre de Trans-Landes pour un envoi postal à l'adresse :
Trans-Landes - Gare routière - 11 avenue de la Gare - 40100 DAX.
Le chèque devra être obligatoirement accompagné de cette demande de duplicata.
- en espèces, carte bleue ou chèque à l'ordre de Trans-Landes si vous vous déplacez en agences RRTL / Trans-Landes à Mont de Marsan (99 rue Pierre Benoît) ou Dax (11 avenue de la Gare).
- Dans l'attente de recevoir ce duplicata, une attestation temporaire vous sera adressée par mail.

ÉLÈVE DÉTENTEUR DE LA CARTE (à compléter en majuscule)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Commune :

REPRÉSENTANT LÉGAL (à compléter en majuscule)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

N° de téléphone si besoin :

Adresse mail pour l'envoi de l'attestation temporaire :

Motif de la demande : perte vol détérioration

autre (à préciser) :

L'absence de titre non signalé au conducteur, l'utilisation de titre non valable, la falsification du titre de transport scolaire, le prêt ou l'utilisation du titre d'un autre usager, constituent des fraudes et seront sanctionnées comme telles (cf. article 4.5 du règlement intérieur).

Les informations sont collectées par Trans-Landes, responsable des traitements, afin de créer un duplicata de carte transport. La Politique de la protection des données personnelles pour le transport scolaire est consultable sur le site d'inscription, vous pouvez nous communiquer sur le sujet du traitement de vos données personnelles par adresse mail rgpd@trans-landes.fr